

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques du collège de Chirens.

I Champ d'application de la charte :

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent aux personnes suivantes : élèves, enseignants, personnel administratif ou technique, formateur, stagiaire, Contrat Avenir, assistant LV autorisées à utiliser les moyens et systèmes informatiques du collège de Chirens. Ces derniers comprennent notamment le réseau, les serveurs, les stations de travail, les micro-ordinateurs et leurs périphériques, les salles d'enseignement, le foyer socio-éducatif, le CDI et la salle informatique des professeurs du collège.

Les règles définies dans la présente charte s'étendent également à l'utilisation du réseau Internet.

II Règles de gestion du réseau et des moyens informatiques :

II-1 Mission des administrateurs :

Chaque ordinateur et chaque réseau est géré par un ou plusieurs administrateurs. Ce sont eux qui gèrent le compte des utilisateurs et tout ce qui y est associé.

De manière générale, les administrateurs ont le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques du collège. Ils informent, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle des moyens informatiques.

Les administrateurs n'ouvrent de compte qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance et signé le présent document, et peuvent le fermer provisoirement ou définitivement s'ils ont des raisons de penser que l'utilisateur viole les règles énoncées ici.

Des moyens techniques sont mis en œuvre (contrôle des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes) afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte. L'accès à Internet est filtré par l'établissement. Le filtrage est réalisé par un procédé basé sur une liste noire de sites interdits et sur le filtrage de mots clés.

II-2 Conditions d'accès aux moyens informatiques du collège :

L'utilisation des moyens informatiques du collège a pour but exclusif de mener des activités d'enseignement ou de documentation. Sauf autorisation préalable ou convention signée par le principal du collège, ces moyens ne peuvent être utilisés en vue de réaliser des projets ne relevant pas des missions confiées aux utilisateurs.

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique (login et mot de passe) qui lui permettra de se connecter au réseau.

Les comptes et mot de passe sont nominatifs, personnels et inaccessibles (ils ne peuvent être prêtés). Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite.

L'utilisateur prévient l'administrateur si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il soupçonne que son compte est violé. Un nouveau mot de passe lui sera communiqué par l'un des administrateurs.

III Le respect de la déontologie informatique :

III-1 Règles de base :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité,
- de s'approprier le mot de passe d'un utilisateur,
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas sur un des systèmes informatiques,
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants,
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau,
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site ou un compte sans y être autorisé.

La réalisation, l'utilisation ou la diffusion d'un programme informatique ayant de tels objectifs est strictement interdite.

UTILISATION D'INTERNET

De plus, l'utilisateur s'engage à utiliser Internet exclusivement pour une utilisation d'ordre pédagogique ou professionnel.

En particulier, l'accès à des sites à caractère pornographique, xénophobe ou raciste est strictement interdit.

L'accès pour les élèves ne pourra se faire que sous la responsabilité d'un adulte.

Celui-ci aura au préalable validé la demande de l'élève.

En aucun cas, l'élève ne devra laisser son adresse, numéro de téléphone, ou tout autre signe permettant son identification.

Restrictions d'usage : (sauf autorisation particulière donnée par les administrateurs du Réseau)

- La connexion à des services de dialogue en direct (IRC, ICQ, CHAT, forum de discussion,...) n'est pas autorisée.
- L'usage du courrier électronique par les élèves est interdit.
- Le téléchargement ou la lecture de fichiers (mp3, vidéos, son, programmes,...) issus d'Internet n'est pas autorisé.
- L'utilisation de jeux est également interdite.

III-2 Utilisation de logiciels et respect des droits de la propriété :

L'utilisateur ne peut installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau qu'après accord d'un ou des administrateurs concernés.

L'utilisateur s'interdit de faire des copies de logiciels n'appartenant pas au domaine public.

Notamment il ne devra en aucun cas :

- installer des logiciels à caractère ludique sauf à des fins scientifiques ou pédagogiques,
- faire une copie d'un logiciel commercial,
- contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel,
- développer, copier des programmes qui s'auto dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes (virus).